

2006: B14

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation

EXPÉDITRICE : Nancy Naylor
Sous-ministre adjointe
Division des opérations et des finances

DATE : Le 24 novembre 2006

OBJET : **Hypothèses de planification pour 2007-2008 et plans préliminaires de gestion financière**

Je vous écris afin de vous transmettre quelques chiffres généraux qui donnent un aperçu des finances du secteur des conseils scolaires de l'Ontario, de vous faire part de l'intention du Ministère de travailler avec certains conseils scolaires sur des plans préliminaires de gestion financière, et de vous donner les hypothèses qui seront utilisées dans le cycle budgétaire de la Subvention pour les besoins des élèves (SBE) de 2007-2008.

Aperçu des finances des conseils scolaires

Nous apprécions le travail assidu des conseillères et conseillers scolaires ainsi que du personnel des conseils pour élaborer les budgets de 2006-2007. Le personnel du Ministère a été impressionné par la diligence exercée dans la préparation de budgets qui concentrent de plus en plus les ressources dans des domaines qui favorisent les résultats positifs pour les élèves.

Pour l'année scolaire 2006-2007, 69 conseils scolaires de la province ont présenté un budget équilibré. Le Ministère travaille activement avec les autres pour dresser des plans en vue de rétablir l'équilibre budgétaire.

Nous savons que les conseils sont en train de finaliser leurs états financiers de 2005-2006. Cependant, en nous basant sur les données des prévisions budgétaires de 2006-2007 et sur d'autres informations transmises au Ministère par les conseils, nous sommes en mesure de formuler les observations suivantes :

- Le Ministère prévoit que 64 des 72 conseils finiront l'exercice 2005-2006 avec une situation financière équilibrée ou excédentaire, une amélioration par rapport aux 48 prévus au moment des prévisions budgétaires révisées.
- On s'attend à ce que seulement 3 des 8 conseils affichant un déficit dépassent de plus de 1 pour cent leur allocation de fonctionnement.
- Au moment des prévisions budgétaires révisées de 2005-2006, les conseils avaient projeté un déficit agrégé de 94 millions de dollars. Le Ministère prévoit que cet agrégat baissera à 20 millions de dollars.

Plans préliminaires de gestion financière

Par les années passées, le Ministère demandait aux conseils qui présentaient des prévisions budgétaires révisées avec un déficit excédant 1 pour cent des revenus de fonctionnement de préparer un plan de gestion du déficit. La majorité des conseils ont présenté des budgets équilibrés pour 2006-2007. À l'avenir, le Ministère a l'intention de travailler plus étroitement avec les conseils qui ont présenté des budgets où il fallait puiser dans les réserves pour équilibrer la situation financière et où cette pratique ne sera plus possible dans les années à venir faute de fonds. En particulier, le Ministère prévoit de travailler avec les conseils :

- qui ont puisé dans les réserves l'équivalent de plus de 1 pour cent de leur allocation de fonctionnement de 2006-2007 afin d'équilibrer leur situation financière.
- dont le solde des réserves de fonctionnement sera probablement épuisé en 2007-2008 (selon l'utilisation en 2006-2007).

En se basant sur les données des prévisions budgétaires de 2006-2007, le Ministère prévoit que 5 conseils seront dans cette situation.

Le Ministère demandera par conséquent à ces conseils de préparer pour l'année scolaire 2007-2008 un plan préliminaire de gestion financière qui montre qu'ils peuvent équilibrer leur budget en 2007-2008.

Dans le cas des conseils qui ont moins puisé dans leurs réserves en 2006-2007 afin d'équilibrer leur situation financière, le Ministère examinera avec leur personnel la mesure dans laquelle, lors de la préparation de leurs budgets de 2007-2008, ils comptent sur les réserves pour payer des dépenses récurrentes.

Planification pour la SBE de 2007-2008

Le Ministère a l'intention de publier la SBE de 2007-2008 plus tôt dans l'année scolaire et de retenir le 30 juin 2007 comme date limite pour présenter les prévisions budgétaires de l'année scolaire 2007-2008.

Afin de respecter ce calendrier, nous avons apporté une modification relative aux années précédentes. Les conseils devront présenter le 30 novembre 2006 les prévisions de leur effectif général de l'année scolaire 2007-2008. Ce petit devancement de l'échéance permettra au Ministère de finaliser ses prévisions de base pour 2007-2008 plus tôt que par les années précédentes et de publier la SBE de 2007-2008 plus tôt également.

Nous demandons aux conseils de faire très attention aux prévisions de leur effectif, à la fois de 2007-2008 et à l'interne, pour les prochaines années. La tendance est à la baisse des effectifs dans la plupart des régions de la province. Depuis 2006-2007, 60 conseils ont enregistré une baisse au palier élémentaire et 27 au palier secondaire. La baisse est la plus évidente dans les années du primaire. Quoique des fonds soient prévus dans la SBE pour couvrir les coûts fixes, comme la nouvelle Subvention de base pour les écoles et la subvention concernant la baisse de l'effectif, les conseils devraient tenir compte de cette tendance dans leurs décisions relatives à la dotation en personnel pour les années futures.

Le Ministère est conscient du fait que la plupart des conseils commenceront leur processus de dotation en personnel au début du mois de mars. Pour les besoins de la planification, nous leur conseillons de suivre les lignes directrices ci-dessous dans leurs prises de décisions en la matière.

- Le Ministère financera la totalité de la quatrième année du recours à des enseignantes et enseignants supplémentaires pour appuyer la mise en œuvre de l'initiative de gestion de l'effectif des classes au primaire. Les conseils recevront une hausse de financement équivalente au financement versé dans chacune des trois années précédentes, avec un redressement correspondant au changement de leur effectif particulier.
- Le Ministère financera une hausse de 3 pour cent de tous les repères salariaux afin de tenir compte de l'entente cadre sur les conventions collectives de quatre ans.
- Le Ministère financera le personnel enseignant spécialisé de l'élémentaire et le personnel enseignant chargé de la réussite des élèves du secondaire afin de tenir compte de l'entente cadre sur les conventions collectives de quatre ans.

Selon cette entente cadre, le temps hebdomadaire de préparation du personnel enseignant de l'élémentaire s'établit comme suit :

180 minutes en 2006-2007
190 minutes en 2007-2008
200 minutes au 30 juin 2008.

Les soutiens financiers du Ministère et des conseils ont accru le temps de préparation comme suit :

28 minutes en 2006-2007 (18 minutes de plus qu'en 2005-2006)
38 minutes en 2007-2008 (10 minutes de plus qu'en 2006-2007)
48 minutes en 2008-2009 (10 minutes de plus qu'en 2007-2008).

En 2007-2008, conformément à l'entente cadre sur les conventions collectives, le Ministère financera 7 des 10 minutes supplémentaires de temps de préparation à l'élémentaire.

- En 2007-2008, le Ministère financera également plus de 1 900 enseignantes et enseignants chargés de la réussite des élèves, une augmentation de plus de 300 par rapport à l'année scolaire 2006-2007.

Afin d'aider les conseils à travailler avec ces hypothèses de planification, le Ministère a produit une annexe qui donne pour chaque conseil les chiffres de la dotation en personnel enseignant pour 2007-2008. Ces chiffres reposent sur les prévisions de l'effectif des conseils pour 2007-2008 remises au Ministère en janvier 2006. Nous recommandons aux conseils de les rajuster en fonction des variations de leur effectif depuis la préparation des prévisions et leur transmission au Ministère.

Cette annexe met à jour les annexes 2 et 4 de la note de service **2005: B5** qui indiquaient les prévisions de dotation en personnel enseignant spécialisé au palier élémentaire et en personnel enseignant chargé de la réussite des élèves de chaque conseil. Cette mise à jour tient compte des fonds supplémentaires alloués pour le temps de préparation à l'élémentaire de 2006-2007 fournis par le Ministère mais dont les conseils scolaires devaient à l'origine être responsables.

Le Ministère est déterminé à travailler avec les conseillères et conseillers scolaires, le personnel de soutien, le personnel enseignant, les parents et les défenseurs des intérêts afin de poursuivre la mise en œuvre des initiatives prioritaires : améliorer le rendement des élèves, accroître les taux d'obtention du diplôme d'études secondaires et réduire l'effectif des classes au primaire. Les conseils et commentaires de la communauté de l'éducation nous sont très utiles car ils nous aident à allouer des fonds de manière à appuyer les résultats pour les élèves. Nous nous réjouissons de travailler avec les conseils tout au long de l'année 2006-2007 et en prévision du processus budgétaire de l'année scolaire 2007-2008.

La sous-ministre adjointe,



Nancy Naylor

p.j.

c.c. Surintendantes et surintendants des affaires